TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY

7515

N° de Répertoire général : 2012O01144
N° de Minute : 2012O00814

ORDONNANCE

Nous, **Gérard VEDRENNE**, Président du Tribunal de commerce de Bobigny,

VU la requête **N°2012O01144 du 30 Mars 2012**, les motifs y exposés et les pièces à l'appui,

VU les articles du code de commerce,

DESIGNONS

Monsieur Michel VANTELOT
14 résidence du Clos des Chênes
77400 POMPONNE

Es-qualités de **Commissaire aux apports** chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature et les avantages particuliers devant être consentis à

la **COMPAGNIE DES COMPTES** dont le siège social est situé **47 rue de l'Université 93160 NOISY LE GRAND - RCS N° 410 302 996.**

par **le CABINET D'ANALYSE GESTION ET EXPERTISE COMPTABLE « CAGEC »** dont le siège social est situé **47 rue de l'Université - 93160 NOISY LE GRAND.**

DISONS que le rapport sera tenu à la disposition des actionnaires,

DISONS que le commissaire désigné ci-dessus devra, avant de facturer ses honoraires, les soumettre pour accord à l'établissement désigné ci-dessus,
Le commissaire devra également nous remettre son rapport et une note succincte sur la nature et l'importance des diligences justifiant la facturation envisagée,

DISONS qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

DISONS que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Bobigny, le 2 Avril 2012

Le Greffier M. MARTIN

LE PRESIDENT

Gérard VEDRENNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

Article 496 du Code de Procédure Civile

(Décret n° 76-1236 du 28 décembre 1976 Art. 7 Journal Officiel du 30 décembre 1976)
S'il n'est pas fait droit à la requête, appel peut être interjeté à moins que l'ordonnance n'émane du Premier Président de la Cour d'Appel. Le délai d'appel est de quinze jours.
L'Appel est formé, instruit et jugé comme en matière gracieuse.
S'il est fait droit à la requête, tout intéressé peut en référer au juge qui a rendu l'ordonnance.

20120/144

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY AUX FINS DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

REÇU
LE 26 MARS 2012
LA PRESIDENC

LA SOUSSIGNEE

Béatrice DEVEAUX épouse REY,

agissant en qualité de Présidente de la société

LA COMPAGNIE DES COMPTES
société par actions simplifiée au capital de 46.500 €
dont le siège social est 47, Rue de l'université, 93160 NOISY LE GRAND
identifiée sous le n° SIREN 410 302 996 et immatriculée au RCS BOBIGNY,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

La société LA COMPAGNIE DES COMPTES envisage de procéder à une augmentation de son capital social par voie d'apport en nature des biens ci-après désignés

- 2.645 parts sociales d'une valeur nominale de 16 €, représentant 100 % du capital de la société

  CABINET D'ANALYSE GESTION ET EXPERTISE COMPTABLE, sigle « **CAGEC** »
  Société A Responsabilité Limitée unipersonnelle au capital de 42.320 €
  dont le siège social est situé 47, Rue de l'université - 93160 NOISY LE GRAND
  identifiée sous le n° SIREN 712.058.270 et immatriculée au RCS de BOBIGNY

Cet apport serait effectué par Monsieur Jean-Pierre PONSART, Associé unique de la société CAGEC.

Cet apport peut être évalué globalement à environ 2.000.000 € sous réserve des vérifications prévues par le Code de Commerce.

Est jointe à la présente requête une note descriptive des apports, de l'Apporteur et de la Société bénéficiaire.

En conséquence, la soussignée a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner, en application des dispositions des articles L 225-147, R 225-7 et R 225-136 du Code de commerce, tel Commissaire aux apports qu'il vous plaira, ayant pour mission

- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par Monsieur Jean-Pierre PONSART,
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés,
- d'établir un rapport contenant les mentions réglementaires, qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de commerce de BOBIGNY dans les délais prévus par les textes réglementaires.

Fait à NOISY LE GRAND
Le 13 mars 2012

Béatrice DEVEAUX
Présidente

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

5€

PJ13136

APPORT EN NATURE A LA SOCIETE LA COMPAGNIE DES COMPTES

NOTE ANNEXE A LA REQUETE PRESENTEE PAR LA SOCIETE LA COMPAGNIE DES COMPTES

1 - DESCRIPTION DES APPORTS – EVALUATION APPROXIMATIVE

Monsieur Jean-Pierre PONSART, ci-après désigné au paragraphe 2, projette d'apporter en pleine propriété, à la société LA COMPAGNIE DES COMPTES, sous les garanties ordinaires et de droit

- 2.645 parts sociales d'une valeur nominale de 16 €, représentant 100 % du capital de la société

  CABINET D'ANALYSE GESTION ET EXPERTISE COMPTABLE, sigle « **CAGEC** »
  Société A Responsabilité Limitée unipersonnelle au capital de 42.320 € divisé en 2.645 parts de 16 € de nominale
  dont le siège social est situé 47, Rue de l'université - 93160 NOISY LE GRAND
  identifiée sous le n° SIREN 712.058.270 et immatriculée au RCS de BOBIGNY

  Activité exercice des professions d'expert-comptable et de commissariat aux comptes

  Résultats de l'exercice clos le 31/12/2010

Chiffre d'affaires	1.699.309 €
Capitaux propres	542.803 €
Total du bilan	1.231.519 €
Effectif moyen	15

  Commissaires aux comptes

  Cette société n'est pas dotée de Commissaires aux comptes.

Ledit apport de titres est estimé globalement à environ 2.000.000 € sous réserve des vérifications prévues par le Code de Commerce.

2 - APPORTEUR

Monsieur Jean-Pierre PONSART
Né le 06/07/1947 à PARIS (75012)
demeurant 8, avenue Allou - 77400 POMPONE

Monsieur PONSART exerce la profession d'expert-comptable et Commissaire aux comptes.
Il est Associé unique et gérant de la société CAGEC visée au paragraphe 1

3 - SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT

LA COMPAGNIE DES COMPTES
société par actions simplifiée au capital de 46.500 €
dont le siège social est 47, Rue de l'université, 93160 NOISY LE GRAND
identifiée sous le n° SIREN 410 302 996 et immatriculée au RCS BOBIGNY

Activité . exercice des professions d'expert-comptable et de commissariat aux comptes

Exercice clos le 31/10/2011

Chiffre d'affaires	1 145.547 €
Capitaux propres	690.650 €
Total du bilan	956.788 €
Effectif moyen	11

Commissaires aux comptes .

- Titulaire .
  la société Fiduciaire d'Organisation de Gestion et d'Expertise Comptable – FOGEX (SAS)
  644, rue des Grandes Teppes, BP 187, Sennecé les Mâcons – 71009 MACON Cedex
  Inscrite auprès de la Cie Régionale des Commissaires aux comptes de DIJON

- Suppléant .
  M. Philippe BONIN domicilié 105, avenue Raymond Poincaré – 75016 PARIS
  Inscrit auprès de la Cie Régionale des Commissaires aux comptes de DIJON

4 - DATE DE REALISATION DE L'APPORT DE TITRES 30 avril 2012.